

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 23 janvier 2020

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille vingt-----

et le 23 janvier -----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

16/01/2020

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
16/01/2020

Présents : MM. BEZERRA Gérard, Mme FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE
Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, Mme CUZACQ Geneviève, Mme DESPAX
Nelly, M. LABEYRIE Nicolas, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M.
LANSMANT Sébastien, Mme PLOQUIN Cécile, BETUING Serge, M.
CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine.

Excusée : Mme DAL BEN Carine,

Absent : M. CASTAY jean-Marc

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Motion de soutien à la filière
vin et eaux-de-vie de vin

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à
prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au
groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et
est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux
et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100 % de leur
valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des
répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Président de la République Française :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFSA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

Fait à MONTREAL le 23 janvier 2020.

Le Maire,